

DECRET N° 87-169 du 12 Juin 1987

Portant approbation des Comptes Prévisionnels pour l'Exercice 1987 de la Société des Ciments du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-500 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- VU le décret N° 80-369 du 18 Décembre portant approbation des Statuts de la Société des Ciments du Bénin, Société d'Economie Mixte ;

SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie,

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 4 Mars 1987,

DECRETE :

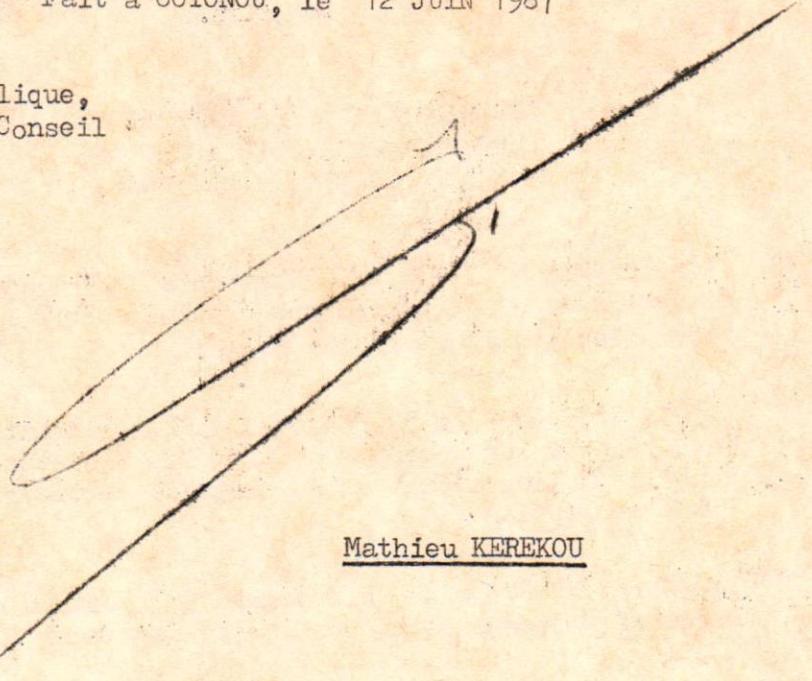
Article 1er.- Sont approuvés les Comptes Prévisionnels pour l'Exercice 1987 de la Société des Ciments du Bénin (SCB) tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 JUIN 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 SPD-DCCT-GCONB 3
IGE 4 MFE 4 autres Ministères 14 CEAP 6 SCB 4 CCIB 2 DB-DSDV-DCOF 6 DCF-DTCP-
DI 6 DLC-DPE-BCP-INSAE 8 BN-DAN 2 UNB-FASJEP 2 JORPB 1.-